

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
Passé en application de
l'article 28 du Code des Marchés Publics

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Le Proviseur
Maryline MERLE

Affaire suivie par

Eric ENGEL
Gestionnaire

MARCHE DE FOURNITURES :

PRESSE INJECTION THERMOPLASTIQUE

Téléphone
0565436161
Fax
0565436171
Mél.
0120006s
@ac-toulouse.fr
BP352
Avenue Léo
Lagrange
12300 Decazeville

Conditions générales d'achat valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières

A – Caractéristiques du marché

Article 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché

Lycée Professionnel la Découverte
Avenue léo Lagrange
12300 Decazeville
05.65.43.61.61

Pouvoir adjudicateur : le lycée la Découverte représenté par Maryline Merle, Proviseur
Contact pédagogique et technique : M.Aldebert Guy, Chef de travaux
Contact administratif et financier : M.Engel Eric, Gestionnaire

Article 2 : Objet

Le marché a pour objet l'acquisition d'une presse d'injection des thermoplastiques chargés ou non (presse avec certification APAVE) , le marché inclus le transport, le déchargement, la mise en place et la mise en route de la presse d'injection.
L'installation de la machine et sa formation se feront au lycée la Découverte au plus tard le 30 septembre 2013.

Article 3 : Calendrier

Date de mise en ligne sur internet de la consultation : 04/06/2013
Date limite de remise des propositions : 01/07/2013
Date de décision de l'établissement : 02/07/2013

Article 4 : Documents régissant le marché



- offre du candidat, datée et signée, conforme au CCTP annexé et valant acte d'engagement
- présentes conditions générales d'achat
- règlements, décisions et recommandations en vigueur applicables aux articles du marché.

2/2

Article 5 : Comptable assignataire.

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du lycée Foch. Les règlements seront effectués par mandats administratifs selon les délais et conditions réglementaires.

Article 6 : Assurance

Le titulaire justifie d'une assurance tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux matériels, liés à l'exécution de sa prestation.

B – les offres

Article 7 : Dépôt des offres

Les offres devront être parvenues au plus tard le 01/07/2013 à 17 H 00 auprès du Gestionnaire du lycée la Découverte soit par courrier postal ou par courrier électronique aux coordonnées indiquées ci-après :

Lycée La Découverte
Service intendance
Consultation PRESSE INJECTION THERMOPLASTIQUE
Avenue Léo Lagrange
12 300 DECAZEVILLE

0120006s-gest@ac-toulouse.fr

Les offres resteront valides pour une durée de 90 jours après la date limite de réception.

Article 8 : Détermination des prix

Le prix proposé dans l'offre est ferme et définitif, il comprend le prix de la presse d'injection, son transport, son déchargement, sa mise en place et sa mise en route. Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les points suivants pourront être précisés sur le devis :

- Conditions de maintenance.
- Soutien technique après l'installation

Le montant est indiqué HT et TTC.

Aucun document ou complément d'information ni aucune clause contenue dans la ou les propositions envoyées par le candidat ne pourra se référer à une variation des prix pendant la durée du marché.

C – Jugement des offres

Article 9 : critères de jugement

L'offre du soumissionnaire doit présenter les spécifications techniques « minimales » et « imposées » demandées dans le marché. L'offre sera jugée non conforme dans le cas contraire.

Les **critères de jugement** sont :

- 30% : Presse tout électrique



3/3

- 4% : Caractère industriel de la machine, nombre de machines implantées dans les sociétés de transformation par injection en France, et antériorité du constructeur en France ;
- 4% : Conditions de service après vente.
- 10 % : Pertinence du potentiel pédagogique, compatibilité avec le parc machine existant.
- 25% : Prix (meilleur équilibre entre les divers critères) ;
- 25% : Valeur technique en réponse aux caractéristiques attendues
- 2% : Consommation d'énergie.

D – Attribution du marché

Article 10 : Attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue et appréciée au regard des propositions faites par les soumissionnaires en fonction des critères énoncés ci-dessus.

E – CCTP

Voir annexe 1

**Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :
Le Proviseur du lycée La Découverte**


Maryline MERLE


Approbation du candidat :

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans les présentes conditions générales d'achat et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à _____ le _____
Signature et cachet



4/4

ANNEXE 1

Cahier des clauses techniques particulières

PRESSE INJECTION THERMOPLASTIQUE

Préambule :

Dans le cadre de l'équipement de notre atelier de plasturgie, nous souhaitons acquérir une presse d'injection des thermoplastiques chargés ou non

Cette machine est destinée :

- à la réalisation de pièces plastiques chargées ou non.
- aux essais et à la mise au point des outillages d'injection.

1. Caractéristiques suivantes ou équivalentes :

La presse doit répondre aux caractéristiques suivantes :

Groupe de fermeture :

- Force de fermeture 50/60T.
- Epaisseur moule mini : inférieure ou égale à 150mm.
- Epaisseur moule maxi : 350/ 400mm.
- Entre colonnes :320 x 320mm.
- Diamètre bague de centrage : supérieure ou égale à 100mm standard.
- Course d'ouverture : mini 250mm..
- Ejection centrale course mini 100mm/ force 20Kn mini.

Groupe de plastification

- Volume maxi injectable : 60 à 80 cm³.
- Pression en bout de vis : 2000 bars mini (injection ionomère surlyn).
- Groupe d'injection bi métal.

2. Autre :

- Interface robot.
- Soufflette air.
- Potence électrique 500kn.
- Garantie 2 ans mini.
- Machine conforme a la réglementation en vigueur au niveau de la sécurité